



Ville de Joué-Lès-Tours et Institut Break Poverty

Appel à manifestation d'intérêt « Prévention et lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes »

Cahier des charges

SOMMAIRE

1. Contexte	3
1)Présentation de la DAT	3
2)Objectifs de l'AMI	4
3)Périmètre géographique	4
4)Le financement des projets	4
2. Critères d'éligibilité à l'AMI	4
1)Les critères de recevabilité	4
2)Critères préalables à l'examen des projets	4
3)Critères de sélection	5
4)Engagement des candidats retenus	5
3. Modalités de réponse à l'AMI	5
1)La fiche-projet de candidature	5
2)Modalités pratiques	6
3)Contacts	6
4)Procédure et calendrier	6
ANNEXE : Axes prioritaires	7

1. Contexte

1) Présentation de la DAT

La ville de Joué-Lès-Tours souhaite accompagner le développement de projets ayant un impact fort en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté des jeunes jocondiens. Dans ce cadre, elle prépare depuis fin 2021 et avec le soutien méthodologique de l'Institut Break Poverty, une démarche innovante visant à engager des entreprises du territoire dans une dynamique de mécénat social pour soutenir les projets associatifs : « la Dotation d'action territoriale » (DAT).

Créée par plusieurs chefs d'entreprise dont Denis Metzger, son Président, Break Poverty Foundation (BPF) identifie et soutient des solutions innovantes visant à **prévenir la pauvreté et rompre le déterminisme social** auprès des jeunes les plus vulnérables. BPF a ainsi choisi d'agir sur les racines de la pauvreté pour mieux la combattre. Les axes d'intervention sont les suivants :

- Le soutien à l'enfance et à la parentalité: Favoriser l'éveil de chaque enfant dès le plus jeune âge via le développement de lieux d'accueil dans les quartiers, la mise en place d'ateliers de développement de l'éveil et du langage, etc.
- La prévention du décrochage scolaire : Offrir l'accompagnement nécessaire à chaque enfant grandissant dans un milieu défavorisé, pour lui donner les moyens de réussir dans sa scolarité.
- L'insertion professionnelle des jeunes : Permettre aux jeunes issus de milieux défavorisés de se familiariser avec le monde de l'entreprise et d'élaborer un projet professionnel via du mentorat, des ateliers de formation, de la mise en réseau, etc.

Le moyen d'action privilégié de la fondation est la mobilisation collective des acteurs à l'échelle locale : ainsi, elle impulse des **alliances territoriales** entre entreprises, pouvoirs publics et associations, au service de la prévention de la pauvreté. La « Dotation d'Action Territoriale » (DAT) en est une illustration : elle mobilise les entreprises locales pour contribuer au financement de projets associatifs à fort impact de leur territoire, aux côtés de la collectivité, sur une durée de trois années au minimum.

Les objectifs sont de plusieurs ordres :

- Encourager le mécénat social des entreprises en proposant un dispositif « clé en main » qui facilite leur engagement
- Faire changer d'échelle et/ou renforcer qualitativement les projets associatifs les plus pertinents du territoire sur les thématiques de soutien à l'enfance/parentalité, de lutte contre le décrochage scolaire et d'insertion professionnelle des jeunes, afin d'accompagner plus de bénéficiaires, et/ou de mieux les accompagner
- Contribuer au développement et à la professionnalisation des acteurs associatifs grâce à de nouveaux partenariats et à la diversification de leurs sources de financement

Intégrée à la **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** au titre de l'implication des entreprises sur ces questions, la DAT se déploie aujourd'hui dans plus de 20 territoires à travers toute la France.

Plus d'infos sur www.dat-france.org

2) Objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

La DAT portée à Joué-Lès-Tours doit permettre de soutenir le changement d'échelle et/ou le renforcement qualitatif de projets à fort impact.

Les candidatures doivent en particulier **porter sur les types de projets envisageables par axe décris en P.J** et **tenir compte d'un ou plusieurs axes prioritaires suivants** :

- Le soutien à la parentalité et à la petite enfance, notamment le lien enfants-parents et la préparation à l'entrée à l'école (accompagnement au langage, développement d'espace d'accueil)
- L'accompagnement dans la maitrise de la langue (FLE) et la compréhension du système scolaire pour les parents allophones
- La sensibilisation aux risques des écrans
- la lutte contre la fracture numérique
- La découverte des métiers pour les jeunes (notamment des filières en tension)
- 2 axes transversaux seront à considérer : 1) une attention particulière aux jeunes filles et 2)
 l'importance de l'aller-vers (pour favoriser l'accès aux droits : permanences délocalisées, orientations ...)

3) Périmètre géographique

Les structures peuvent être déjà implantées, ou non, sur le territoire de Joué-Lès-Tours. Cependant, les candidatures émanant d'associations déjà implantées localement seront privilégiées. Les projets doivent cibler des publics résidant à Joué-Lès-Tours, en particulier dans les quartiers de veille active de la politique de la ville : le Morier et la Vallée Violette.

4) Le financement des projets

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) doit permettre de pré-sélectionner 10 candidatures maximum en vue d'être présentées par la suite aux entreprises locales dans le cadre d'une démarche de levée de fonds.

Les candidatures pré-sélectionnées dans le cadre du présent AMI seront bénéficiaires d'une campagne de levée de fonds auprès des entreprises implantées localement.

Le principe et la hauteur de la contribution financière aux projets candidats relèvent du choix libre des entreprises. Par conséquent, la pré-sélection réalisée dans le cadre du présent AMI ne garantit aucunement à ce stade un soutien financier.

2. Critères d'éligibilité à l'AMI

1) Les critères de recevabilité

L'AMI est ouvert à toute structure éligible au mécénat d'entreprise conformément à la loi, à savoir les organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

En cas de doute, vous trouverez en annexe une fiche-repère de l'Admical présentant les critères d'éligibilité au mécénat.

2) Critères préalables à l'examen des projets

- 1 Complétude des dossiers ;
- 2 Réception des dossiers dans les délais impartis et sous forme dématérialisée.

3) Critères de sélection

Les 4 critères suivants seront utilisés pour évaluer les projets :

- Pertinence du projet (par rapport aux besoins prioritaires mis en avant dans le cadre de la phase de diagnostic de la DAT)
- **Impact avéré** du projet (capacité du porteur à prouver les effets positifs de son action sur les bénéficiaires ciblés)
- Capacité de changement d'échelle et/ou de renforcement qualitatif de l'action
- **Complémentarité** par rapport à l'existant

4) Engagement des candidats retenus

Les candidatures retenues dans le cadre du présent AMI seront invitées à apporter tous les éléments complémentaires nécessaires pour pouvoir prétendre à bénéficier de la campagne de levée de fonds. Une phase de dialogue et d'échange avec la ville de Joué-Lès-Tours sera engagée, sur besoins, pour pouvoir apporter toutes ces précisions.

3. Modalités de réponse à l'AMI

1) La fiche-projet de candidature

La candidature à l'AMI requiert la complétude et le dépôt d'un dossier de candidature présentant l'organisation et un ou plusieurs projets spécifiques, répondant aux axes prioritaires tels que mentionnés de manière synthétique en annexe.

Fiche projet de candidature et pièces supplémentaires :

Afin de répondre à l'appel à projets, il convient, pour toute structure, d'utiliser le **dossier de** candidature disponible sur le site internet de la ville de Joué-Lès-Tours.

Le dossier de candidature est composé d'une partie générale de présentation de la structure et d'une partie spécifique propre au projet.

La structure porteuse adjoindra en outre, à l'appui de son projet, les documents listés ci-dessous :

- le dernier rapport d'activité de l'association tel qu'approuvé par le conseil d'administration ;
- tout **document présentant le projet présenté**, s'il s'agit d'une poursuite ou approfondissement (plaquette, bilan...).

2) Modalités pratiques

Les fiches projet de candidature dûment complétées devront être transmises à la Ville de Joué-lès-Tours avant le 30 juillet 2022, date de clôture de l'appel à manifestation d'intérêt.

Les fiches projet de candidatures seront déposées sous format dématérialisé via le site internet de la Ville.

Les dossiers feront l'objet d'un examen technique. La Ville de Joué-lès-Tours se réserve la possibilité de demander des précisions aux opérateurs et/ou toute pièce complémentaire utile à l'analyse du projet.

Les projets seront classés au regard des critères énoncés ci-dessus. Ces projets seront retenus après validation du Comité de Pilotage, organe de gouvernance de la démarche DAT, composé de représentants de la ville de Joué-Lès-Tours, de réseaux d'entreprises, de l'Etat et de l'Institut Break Poverty.

3) Contacts

Vous pouvez demander des précisions et poser vos questions sur cet appel à manifestation d'intérêt sur la boite de messagerie de :

Bertrand BARROUX DGA Parcours de Vie b.barroux@jouelestours.fr

4) Procédure et calendrier

L'AMI est ouvert jusqu'au 30 juillet 2022.

L'étude des candidatures sera réalisée entre le 30 juillet et le 30 août 2022. Les organisations candidates pourront être invitées à apporter des précisions quant à certains aspects de leur dossier de candidature en amont de la décision de sélection.

La campagne de levée de fonds auprès des entreprises sera réalisée à l'automne 2022.

Les projets pourront ainsi, en fonction de leurs financements, démarrer à partir de début 2023.

ANNEXE 1: pistes d'action prioritaires